

COMMUNIQUE DE PRESSE

DELOCALISATION DES TOURNAGES : « Le Fond et la Forme »

REACTION DE LA FICAM A L'ALERTE LANCEE PAR LE SNTPCT A LA PRESIDENCE DU CNC

Paris, le 17 mars 2015 - La FICAM a souvent partagé avec les Syndicats de techniciens depuis 15 ans l'analyse et l'impact des délocalisations que les coproductions majoritaires françaises opéraient tant par opportunisme économique qu'au profit des aménagements règlementaires nationaux ou européens.

Depuis l'an 2000, les Industries techniques réunies au sein de la FICAM ont développé tout un réseau d'études (Observatoire FICAM) et d'actions auprès des Cabinets Ministériels, du CNC, de la Commission Nationale Film France et de l'ensemble des Commissions du film du territoire visant à sensibiliser les Pouvoirs Publics et les Elus de l'impérieuse nécessité de soutenir l'attractivité du territoire.

Au-delà du COMPTE DE SOUTIEN du Centre National du Cinéma et de l'ensemble des dispositifs régulateurs qui l'accompagnent (et que le monde entier nous envie), la FICAM a inspiré et/ou accompagné durant tout ce temps la mise en place des CREDITS D'IMPÔT CINÉMA (2004) puis AUDIOVISUEL (2005) et enfin le CREDIT D'IMPÔT INTERNATIONAL (2009) et d'un grand nombre de SOUTIENS REGIONAUX avant de continuer de contribuer à leurs adaptations dans l'espace concurrentiel qui le nécessitait.

Plus récemment, et faisant suite à la proposition de Madame Frédérique BREDIN de porter fin 2013 à 30% le taux de prise en compte des dépenses des films de moins de 4 M€ pour accompagner l'effort des producteurs dans la mise en œuvre de la Convention collective, le Gouvernement a bien voulu élargir son impact aux films d'animation – dont 70% des budgets sont consacrés à l'emploi – ainsi qu'aux productions internationales œuvrant sur le sol français.

Fait exceptionnel enfin, le président de Groupe Bruno LEROUX et le Président de la Commission culture Patrick BLOCHE ont bien voulu en plein cœur des débats parlementaires de LOI DE FINANCES fin 2014 accéder à notre ultime insistance d'intégrer les Longs Métrages d'un budget jusqu'à 7 M€ au bénéfice de la mesure.

Quel que soit les épiphénomènes observés ici ou là dans les Commissions, inhérents aux particularités du genre et de nos mécanismes de soutien, la FICAM suggère que leur exposition médiatique veille à écarter tout risque d'amalgame qui pourrait occulter l'immensité du travail et des efforts accomplis par les Pouvoirs Publics et les Organisations professionnelles qui ont su faire reculer ces 10 dernières années de 39% à 23% les délocalisations du Cinéma français, sans jamais nuire à sa vitalité, à sa diversité ni même à ses volumes généraux de productions.

Ce résultat précieux et peut-être même inespéré, issu d'une mobilisation permanente, consensuelle et responsable, a permis de défendre le Cinéma « en France » et dans toutes ses considérations territoriales, ses Industries techniques et ses techniciens, les uns et les autres étant profondément indissociables.

La FICAM assure le SNTPCT de sa parfaite conscience d'une fragilité persistante de nos mécanismes de soutien face aux tentatives technocratiques de dérégulation et aux orientations vers les « lois du marché » tant désirées par d'autres.

Mais la force et le rempart du cinéma européen est fait de l'addition de chacune des cinématographies des Etats membres, dans le respect de l'autre.

Vingt ans après le protectionnisme territorial, c'est donc désormais dans le respect de l'autre qu'il nous faut aujourd'hui élaborer d'intelligentes complémentarités pour renforcer nos coproductions européennes sans perdre nos identités respectives.

La proportionnalité des apports – publics ou privés – et la répartition des dépenses qui en résultent sont des réflexions qui doivent s'élaborer de façon aussi macro que micro économique, pour tendre vers un rééquilibrage des inégalités sociales sans pourtant bannir ceux qui intégreront tôt ou tard l'Europe sociale de demain.

La tentation serait grande aujourd'hui de s'arc-bouter à une certaine rigidité pour défendre nos acquis. Et pourtant, certains rêveraient d'un tel postulat pour trouver prétexte à légiférer sans nous. Les décennies qui viennent seront à ce propos déterminantes mais celles qui précèdent nous montrent que tout a été possible, dans l'unité.

P.S.

Sans préjuger des cas particuliers sous-jacents à l'émoi du SNTPCT en Commission d'Agrément, la FICAM souhaite néanmoins préciser le chiffre énoncé par le Syndicat des Techniciens pour 2013, année qui avait atteint le point le plus bas avec seulement six délocalisations économiques sur 65 films de plus de 4 M€. Loin de vouloir s'inscrire dans un débat de chiffres – lequel ne serait quoi qu'il en soit jamais à la hauteur du prix des emplois techniques perdus ou d'entreprises en difficultés - la FICAM tient à assurer le SNTPCT qu'elle continuera de s'associer aux signalements en Commission des éventuels dérapages constatés afin qu'ils demeurent aussi uniques que possible.

Thierry de SEGONZAC

Président

FICAM

11/17 Rue de l'Amiral HAMELIN

75116 PARIS

01 49 17 60 06

06 62 02 02 01